

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27 Juin 2019

Dossier complet le :

22 Juillet 2019

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00250

1. Intitulé du projet

Exploitation des eaux souterraines du Forage Bengalis pour l'alimentation en secours du réseau eau irrigation de Champ Borne en cas de carence des eaux de surface, communes de Bras Panon et de Saint-André

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cyrille MELCHIOR, Président du Département

RCS / SIRET

2 2 9 | 7 4 0 | 0 1 4 | 0 0 0 | 1 9

Forme juridique

Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°17 b)	Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes [...]

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste en l'équipement et le raccordement au périmètre irrigué de Champ Borne du forage Bengalis. Le raccordement du forage se fera au niveau du réservoir de tête du périmètre situé en rive gauche de la Rivière du Mât à Saint-André.

Le raccordement du forage Bengalis comprendra notamment les aménagements suivants :

- Équipement du forage : installation du groupe électro-pompe et installation des appareillages de suivi et de contrôle de la ressource souterraine ;
- Création d'une chambre de vannes ;
- Pose des canalisations et divers équipements hydrauliques pour permettre l'alimentation directe du réservoir de tête du périmètre irrigué ;
- Mise en œuvre d'un franchissement de la Rivière du Mât en favorisant le passage près de l'ancien pont du CFR (Chemin de Fer Réunionnais).

A partir du local technique du forage en rive droite de la rivière du Mât, la conduite fonte de refoulement sera posée en tranchée et empruntera un chemin de terre existant puis un espace boisé jusqu'à la culée existant de l'ancien pont CFR.

Le franchissement de la Rivière du Mât se fera par le biais d'une passerelle.

4.2 Objectifs du projet

Le Département de La Réunion s'investit depuis plusieurs décennies, dans une politique de gestion de l'eau avec la réalisation d'aménagements hydrauliques structurants destinés à satisfaire les besoins en eau agricoles, économiques ou encore domestiques du territoire. Le périmètre irrigué de Champ borne, localisé sur la commune de Saint-André entre dans le champ de ces réflexions. Ce périmètre d'irrigation s'étend sur une superficie de 1 488 ha, dont 800 ha effectivement irrigués et permet de desservir 150 irrigants ; ce périmètre fait partie des grands aménagements d'irrigation réalisés par l'État au cours des années 1960. Initialement assurée par le barrage Bengalis en rivière du Mât, l'alimentation en eau de ce périmètre est depuis février 2011 réalisée par un dispositif de pompage rétractable dans la rivière du Mât d'une capacité de 2 x 120 m³/h et par les aux résiduelles issues du barrage du Bras des Lianes.

L'objectif du projet est de sécuriser l'alimentation en eau du périmètre de Champ Borne par l'équipement et le raccordement du forage Bengalis au réseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera équipé d'une pompe d'une capacité de 300 m³/h qui permettra le refoulement jusqu'au réservoir d'une capacité de 4 500 m³.

Un local d'exploitation abritant les équipements hydromécaniques et électriques sera construit près de l'ouvrage. Le local projeté se présente sous la forme d'un bâtiment de plain-pied d'une dimension de 3,80 x 2,75 m.

Les travaux seront liés à la construction d'un pont suspendu avec deux pylônes d'une hauteur d'environ 8 mètres qui supportera la conduite en fonte DN 250 projetée.

Afin d'améliorer la stabilité de l'ouvrage et réduire sa prise au vent, le tablier mis en place aura une épaisseur réduite au maximum et les sustentés seront inclinés pour former un réseau triangulaire.

La passerelle ne comprendra pas de piste de service, seule une nacelle est prévue et permettra l'entretien et la maintenance de l'ouvrage.

Les travaux prévus se déclinent de la manière suivante :

- La réalisation des fondations comprenant le déblaiement et le débroussaillage des approches ;
- La réalisation des pylônes ;
- La mise en place d'une câble téléphérique lancé d'un ancrage à l'autre et l'installation d'une passerelle de travail ;
- La mise en place des câbles porteurs et la réalisation symétrique du tablier de part et d'autre de la rivière ; l'amenée des différents éléments du tablier se fait depuis les culées par le câble téléphérique en se servant toujours de la suspension, puis accrochées à celle-ci.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation des eaux souterraines, l'exploitant procédera à des visites du site, permettant d'assurer l'entretien de l'installation de pompage.

L'ouvrage est destiné à servir en cas de carence de la ressource en eau de surface (étiage sévère, maintenance, travaux, rupture).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par la nomenclature loi sur l'eau (L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement) :

- Rubrique 1.1.2.0 : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m3/an.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Passerelle :	
- Hauteur :	8,00 m
- Largeur :	0,50 m
Local d'exploitation :	3,80 m x 2,75 m = 10,45 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Le forage Bengalis est implanté sur la commune de Bras Panon.
 Le raccordement du forage se fera au niveau du réservoir de tête du périmètre situé en rive gauche de la Rivière du Mât à Saint-André.

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 5° 38' 55" S Lat. 2 0° 58' 44" S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ' ___ " Lat. ___ ° ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ' ___ " Lat. ___ ° ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : - Une ZNIEFF de type 1 dénommée "Cours et delta de la Rivière du Mât et Bras des Fleurs Jaunes" ; - Une ZNIEFF de type 2 dénommée "Salazie et Vallée".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Bras Panon et de Saint-André
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans l'aire d'adhésion du Parc National de La Réunion.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage Bengalis est situé sur la commune de Bras Panon qui est dotée d'un Plan de Prévention des Risques naturels prorogée par l'arrêté préfectoral n°2018-1791/SG/DCL/BU enregistré le 24 septembre 2018. La passerelle traverse la commune de Bras Panon et la commune de Saint-André qui également dotée d'un Plan de Prévention des Risques naturels par l'arrêté préfectoral n°3843 datant du 25 juin 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage engendre des prélèvements d'eau avec une pompe d'une capacité de 300 m ³ /h qui permettra le refoulement jusqu'au réservoir d'une capacité de 4 500 m ³ . Les prélèvements sont effectués au niveau de l'aquifère supérieure et multicouche, à nappes libres contenues dans les formations alluviales de subsurface déposées par la rivière du Mât. Cet aquifère est principalement alimenté par l'infiltration des eaux météoriques sur la plaine et à l'amont à travers les formations basaltiques diaclasés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le projet est susceptible d'entraîner des perturbations pour la mise en place des pylônes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les ZNIEFF de type I et II et se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National. Il est susceptible d'avoir des incidences sur les zones concernées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendre la consommation d'espaces naturels pour la mise en place des pylônes de la passerelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'aléa faible à modéré du risque mouvement de terrain sur la commune de Bras Panon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, il engendre des déplacements avec les engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner des sources de bruit en phase travaux avec les engins de chantier, la mise en place des pylônes et de la passerelle.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner des sources de vibration en phase travaux avec les engins de chantier, la mise en place des pylônes et de la passerelle.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuellement lors des opérations d'entretien ou de changement de pompe, des faibles rejets d'eau pourront être réalisés.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

